Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 30 MAI 1890.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 30 mai 1890. - Indications pour la Louisiane—Temps beau, température stationnaire, vents d'est.

Temperature du 29 mai 1890.
Thermomètre de E. & L. CLAUDEL, Opticiens
No 142 rue du Canal,
Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	78	26
Midi	84	29
3 P. M.	78	26
6 P. M.	78	26

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS.

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

William Media à Mlle Margaret C. Dillon.
Théophile Bercy à Mlle Emma Haseaur.
Reinhart Mandy à Mlle Caroline Schmitt.
Joseph Ehrlicher à Mlle Cecilia Stewart.

Naissances.

Mme Théodore J. Heintz, un garçon.
Richard H. Bienvenu, un garçon.
Mme J. Griffier, une fille.

Décès.

Edward Stevens, 8 mois, 220 rue Orléans.
M. DeFuentes, 32 ans, rue Royale, près Conti
Jane Bancroe, 2 mois, 171 rue Claiborne, côté nord.
Chas Walters, 7 jours, coin des rues Dauphine et Monroe.
Annie Wallace, 38 ans, 396 rue Terpsichore.
Mme Elizabeth Kanneng ceer, 79 ans, 149 rue Ursulines
Mary Hana, 50 ans, coin des rues Féliciana et Girod.
Veuve Catherine Fex, 55 ans, 221 rue Constance.
Mme Marie Fourcade, 44 ans, coin Hôpital et Dauphine.
Mme Bridget Nuben, 33 ans, 106 rue Calliope.
Nicholas T. Weiss, mois, 253 rue Carondelet.
Caroline Gerhart, 7 mois, 239 rue Lafayette.
Jacob Bernard, 37 ans, 660 rue Franklin, côté sud.
Veuve Louisa C. Evans, 60 ans, 277 rue du Camp.

Ventes inscrites au bureau de l'annotateur des aliénations :

Mme L. Eichenberger à H. Smith, un terrain borné par les rues Sorapuru, Première, St-Thomas et Chippewa, $675.

A. Brifford à N. G. Carbajal, un terrain borné par les rues Villeré, Conti, Marais et Bienville, $800.

Mme M. A. Leir et als au Factors and Traders' Insurance Company, un terrain borné par les rues Perdido, Poydras, Carondelet et Carroll, $7,400.

Mme B. Matharin à G. A. Trauth et S. Trauth, un terrain borné par les rues Melpomène, Dryades, Baronne et Terpsichore, $3,000.

Héritiers M. Philips et als à R. R. Schmidt, deux terrains bornés par les rues Bassin, Franklin, Canal et Gasquet, $7,225.

Mme F. Marks à C. A. Worsley, trois terrains bornés par les rues Carondelet, Baronne, Amélia et Foucher, $1,530.

Eureka Homestead Society à Mme F. A. Miller, deux terrains bornés par les rues Chartres, Royale, Deléry et Tricou, $500.

Mme J. Hechinger au Eureka Homestead Society, un terrain borné par les rues Annonciation, Constance, Melpomène et Thalie, $3,050.

Eureka Homestead Society à B. T. Brunet, la propriété qui précède, $3,500.

Mme T. Hasam au Firemen's Building Association, un terrain borné par les rues Remparts, Erato, Clio et Dryades, $4,750.

Suicide.—Hier matin, à 7 h. 30, Hilar Ohnmacht, un Allemand, âgé de 55 ans, a été trouvé mort sous un hangar rue Adèle No 42. Le coroner s'est rendu sur les lieux et après avoir questionné les personnes qui entouraient le corps, sans avoir pu rien obtenir d'elles, il est allé au poste de police où on l'a informé de l'existence d'un billet laissé par le défunt. A son retour à la maison mortuaire, un individu qui s'était montré fort officieux pendant l'enquête a tiré de sa poche un papier qu'il a présenté au Dr Lemonnier qui a manifesté avec raison son étonnement d'une si tardive détermination.

Il ne lui a pas caché qu'il n'avait pas le droit de toucher à ce billet non plus qu'au corps qui avait été changé de position.

La position est en effet d'un grand secours dans les enquêtes médico-légales, pour indiquer immédiatement le genre de mort auquel a succombé la victime, surtout dans les cas d'empoisonnement. Aussi le coroner a-t-il l'intention de demander au chef Hennessey d'ordonner à ses agents de garder les corps qui devront être soumis à sa visite et de ne pas permettre qu'ils soient touchés avant son arrivée.

Le billet en question était écrit en allemand et ainsi conçu :

"O, Bernard et Lizzie, qu'avez-vous fait? Vous m'avez poussé à cette extrémité en détruisant mon bonheur. Ne me pleurez pas.

"OHNMACHT."

La femme du défunt, une veuve qu'il avait épousé récemment, a déclaré que mercredi soir voyant que son mari s'attardait dans sa boutique de chaudronnerie établie sous un hangar au fond de la cour, elle alla le chercher et l'emmena dans la chambre.

Ils se couchèrent, mais aussitôt qu'elle fut endormie, il se leva et retourna sans doute sous le hangar, car hier matin, lorsqu'elle alla le chercher dans la boutique, elle le trouva mort, étendu sur le parquet. Auprès de lui, le coroner a trouvé un broc d'eau et un verre contenant un liquide incolore que M. Lemonnier a goûté et dans lequel il a cru reconnaître de la morphine.

Ayant remarqué sur un établi, dans la rainure d'une planche, une sorte de poudre blanche, il l'a soigneusement recueillie, et, arrivé chez lui, a acquis la certitude, en l'examinant au microscope, que c'était de la morphine et que le défunt s'était servi de cette drogue.

Son mariage avait beaucoup mécontenté ses enfants et nécessité un partage au sujet duquel son gendre Bernard et sa fille Lizzie, auxquels il fait allusion dans son billet, lui avaient intenté un procès.

Ce fait l'avait beaucoup attristé et l'on pense que c'est ce qui l'a déterminé à se tuer. Ohnmacht était âgé de 55 ans et chaudronnier de son état.

L'affaire d'empoisonnement—M. G. Burvant ayant reconnu le wagon qu'il avait hélé dimanche soir pour acheter des sorbets, ainsi que le conducteur et le gamin qui avaient servi la marchandise, ils ont été arrêtés par la police. Ces deux employés appartiennent à la maison Mannessier; le conducteur se nomme Baptiste Rouyer et le gamin Laurent Ashina.

M. Mannessier ne s'inquiète en aucune façon de cette arrestation; il déclare que les appareils dont il se sert peuvent soutenir le plus minutieux examen ainsi que les produits qu'il emploie. Nous nous sommes adressé hier à lui pour connaître la substance dont il fait usage pour la coloration des glaces et sorbets. Il emploie la cochenille, substance absolument inoffensive.

Quant aux sarbotières et autres ustensiles dont il se sert, ils sont en ferblanc et ne pourraient produire que de la rouille, mais nullement un poison quelconque par leur contact avec les crêmes.

M. Mannessier invoque comme de juste en sa faveur, le fait que seuls les membres de la famille D'Hémécourt ont été malades alors qu'il avait vendu de ce même sorbet au West End et en avait envoyé un demi gallon dans une famille du haut de la ville et autant dans une autre famille du bas de la ville. Or il n'a pas appris que ces personnes aient été malades non plus que celles qui avaient acheté le contenu de la sarbotière dans laquelle ont été puisés les portions servies à la famille D'Hémécourt.

Il n'admet pas du reste que le sorbet composé uniquement d'eau de couleur et de jus de fruits puisse donner même des coliques. Il n'en est pas de même de la crême qui, composée de lait, est sujette à s'aigrir lorsqu'on la garde plusieurs jours, mais qui néanmoins ne peut que provoquer quelques crampes et non causer l'empoisonnement. Or dans le cas qui nous occupe il s'agit uniquement d'un sorbet.

Il faut donc écarter toute idée d'empoisonnement par le sorbet tel qu'il est sorti de la maison Mannessier. En outre, le fait de la répartition inégale du poison dans les trois portions paraît étrange, car l'analyse a prouvé que l'estomac, le foie et les autres viscères de la victime, contenaient assez d'arsenic pour empoisonner quatre personnes, alors que M. Burvant et Mme D'Hemécourt, beaucoup moins malades, ont survécu. Nous avons connaissance de plusieurs détails très importants qui nous ont été révélés, mais dont la publication nous est interdite avant que la police ait fait une enquête plus complète nous autorisant à les divulguer.

Pique-nique.—Après demain doit avoir lieu à Milneburg, à l'hôtel Washington, le pique-nique de la Ladies' Hope B. A., une association de fondation récente qui a choisi comme suit son comité d'organisation :

Mme J. McGowan, Mme J. McMahon, Mlle L. Fox, Mme P. Gleason, Mme D. Kenney, Mme Phil. Connelly, Mlle T. Welch, Mme M. Toy.

Remerciements pour l'invitation reçue.

Un mot après la mort.—Nous avons été vivement peinés de la mort d'un homme des mieux apparentés à la Nouvelle-Orléans, M. Paul Forstall; mort survenue l'avant-dernière soirée, et qu'une longue et douloureuse maladie annonçait. M. Forstall appartenait à une des plus anciennes familles du pays. Sans avoir jamais mené grand bruit autour de sa personnalité, il avait eu, par son urbanité, par sa sympathique nature se gagner bien des amitiés qui lui sont demeurées fidèles jusqu'à la tombe.

Aux jours heureux de la Louisiane, alors qu'il y avait une brillante société à la Nouvelle-Orléans, que l'on s'y amusait, M. Forstall était un des hommes les plus répandus, les plus cités de cette société. Mais l'ère de prospérité n'eût qu'un temps; et lorsque vinrent les heures sombres, une guerre, le mondain se fit soldat, épaula hardiment le mousquet et servit son pays avec un patriotisme digne d'éloges. A la cessation des hostilités, M. Forstall revint à la Nouvelle-Orléans et remplit un important emploi à la compagnie du gaz jusqu'au moment où le mal dont il était atteint, qui l'avait ravagé, le força à prendre le lit.

Des parents, des amis en grand nombre lui ont rendu les derniers devoirs hier, ont suivi son cercueil jusqu'au cimetière; paix soit à ses cendres.

Arrestation de Bosseo.—Thos. W. Bosseo, l'ex-chef des détectives de la Nouvelle-Orléans qui s'était évadé du pénitencier où il purgeait une condamnation à 14 ans pour faux en écritures, a été arrêté mercredi soir, à Philadelphie.

Il avait été condamné pour avoir contrefait la signature du juge Voorhies au bas d'un certificat de mariage, à l'aide duquel il avait détourné de ses devoirs une mineure, Mlle Catherine Kuhn qu'il emmena dans une ville d'eau, en lui persuadant que le certificat suffisait à légaliser leur union.

Il l'abandonna au bout d'une quinzaine de jours et revint à la Nouvelle-Orléans où Mlle Kuhn le blessa d'un coup de revolver au côté droit. Il guérit après un séjour de plusieurs mois à l'hôpital de cette blessure que tout d'abord on avait considérée comme fatale, et aucune loi ne prévoyant le crime de séduction, il fut accusé de faux en écritures et condamné à quatorze ans de pénitencier.

Il s'évada quelque temps après son incarcération, se réfugia dans l'Amérique Centrale, puis gagna New York où il ne trouva pas d'emploi ce qui le décida à aller à Washington où il est tombé entre les mains de la police. Le chef de police va envoyer des détectives pour ramener Bosseo à la Nouvelle-Orléans.

Election d'officiers—L'Association de Bienfaisance Mutuelle Eagle a élu, hier soir, ses officiers pour l'exercice 1890-1891.

En voici la liste :

P. A. Capdau, président; Wm Ardill, 1er vice-président; J. M. Durel, second vice-président; Léon J. J. Banchet, secrétaire aux archives; G. L. Labyche, secrétaire aux finances; B. Couret, trésorier; Henry Devlin, grand marshal; D. D. Mayronne, collecteur; Dr J. N. Charbonnet, médecin; H. L. Frantz, entrepreneur des pompes funèbres.

L'Association donne, le dimanche, 8 juin, une fête pour célébrer le septième anniversaire de sa fondation, au Southern Parc, ancien Jardin Magnolia. Nous remercions, 1. le Comité des préparatifs de l'aimable invitation qu'il a bien voulu nous envoyée; 2 la Société de la jolie petite sérénade qu'elle nous a donnée en passant, hier soir, devant nos bureaux.

Un prisonnier échappé aux agents.—Hier matin, à 1 heure, tandis que les agents Barnes et Schultz amenaient un prisonnier au poste, pour bris de paix, il leur a échappé encoignure Bourbon et St-Pierre et s'est retourné pour leur tirer un coup de revolver, auquel l'agent a répondu, mais le fuyard ne s'est pas arrêté et a réussi à se soustraire aux poursuites.

—Hier matin à 7 heures 30, Angelo Ferico arrêté mercredi soir pour ivresse et bris de paix a été pris de crampes. L'ambulance a été appelée et après lui avoir donné leurs soins les étudiants l'ont déclaré hors de danger.

Mort subite.—Hier matin à 1 heure une négresse du nom de Violet Glover, âgée de 68 ans, est morte subitement chez elle, rue Léonidas, No 53.

Autre mort subite.—Hier soir à 8 heures 30, Wm Paul, un nègre âgé de 76 ans, est mort subitement chez M. Arthur Julio, dont il était domestique depuis plusieurs années. M. Julio habite encoignure Canal et Olympie.

Coups de revolver.—Hier à 1 heure P. M., à bord de la goëlette *Wilhelmina*, amarrée au Nouveau Bassin, un nommé Salomon Smith a tiré un coup de revolver sur un de ses compagnons, Billy Boyd, qui a été blessé à la jambe.

LES ARMEMENTS DE L'ALLEMAGNE. DISCOURS DU DÉPUTÉ SOCIALISTE LIEBKNECHT.—Le Reichstag a continué, le 15 mai, la discussion du projet de loi militaire.

M. Liebnecht a pris le premier la parole et déclaré que la charge considérable des impôts provenant du militarisme, serait, avant peu, la ruine du peuple.

L'orateur a rappelé ensuite les trois guerres européennes qui ont eu lieu dans l'espace de vingt-cinq ans.

"L'Allemagne—a-t-il dit—aurait dû empêcher la guerre d'Orient, mais elle a voulu soutenir la politique russe. L'on vent, dit l'orateur, consolider la monarchie absolue de la Russie et détruire la démocratie française.

"Sans 1865, la guerre de France aurait été évitée, l'annexion de l'Alsace-Lorraine ne se serait pas produite et l'inimitié entre l'Allemagne et la France n'aurait pas été provoquée. L'éventualité d'une guerre n'a été créée que grâce à la politique d'excitation à la guerre pendant ces dix dernières années. Le peuple est soulagé depuis le départ du prince de Bismarck. Les peuples demandent la paix et ils salueront comme un bienfait le désarmement général. A bas le militarisme de M. de Bismarck!"

LES DÉPUTÉS SOCIALISTES FRANÇAIS ET LA FIXATION DE LA JOURNÉE DE TRAVAIL.—Comme il avait été convenu, la Commission parlementaire de la réglementation du travail a entendu, le 8 mai, les députés socialistes promoteurs de la manifestation du 1er mai et signataires de la proposition tendant à la fixation de la journée de travail.

En l'absence de MM. Ferroul et Baudin, qui se sont rendus à Roubaix, la délégation se composait de MM. Cluseret, Thivrier et Lachize. Ces députés ont demandé :

"Que la journée de travail soit fixée par la loi à huit heures pour tous les ouvriers indistinctement, quelle que soit la nature de leur profession ;

"Qu'il soit interdit, même aux ouvriers qui y consentiraient, de travailler plus de huit heures ;

Qu'une sanction pénale soit édictée contre les patrons qui feraient travailler plus de huit heures ;

"Que le travail des femmes soit limité à six heures ;

"Que les enfants ne soient autorisés à travailler qu'à partir de l'âge de quatorze ans."

Quant à la question du taux des salaires, les trois députés socialistes se sont trouvés divisés : les uns veulent que le taux des salaires soit fixé par la loi ; les autres qu'il résulte d'un accord entre patrons et syndicats ouvriers.

FRANCE ET ITALIE.—LES TIREURS FRANÇAIS.—TENTATIVE DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES DEUX PAYS.—Les journaux constatent que la Presse française est heureusement impressionnée par l'accueil fait aux tireurs français et par les manifestations sympathiques dont ils sont l'objet, et ils expriment l'espoir que les incrédules et les sceptiques prendront, peu à peu, confiance dans la loyauté italienne.

Le *Don Chisciotte*, démentant, comme au moins prématurée, la nouvelle propagée, dans la Presse italienne et dans les cercles politiques, d'un prochain voyage de M. Carnot, dit qu'il est notoire que des efforts sont tentés pour amener un rapprochement entre les deux gouvernements.

REMÈDE CONTRE LE MAL DE MER.—La revue les *Nouveaux remèdes*, fait connaître que M. W.-M. Russel recommande vivement la *gomme rouge* (gomme de l'*Eucalyptus rostrata*) pour le traitement du mal de mer. Cet observateur aurait réussi avec cette drogue-là où tous les autres médicaments préconisés (nitrite d'amyle, camphre, cocaïne, bismuth, chloroforme, morphine, caféine, bromure, etc.) auraient échoué. Le meilleur mode d'administration serait de donner des pastilles contenant chacune 0 gr. 06 de gomme d'*Eucalyptus rostrata*. On devrait prendre une de ces pastilles chaque fois qu'on se sent incommodé et qu'on craint l'envahissement du mal de mer. Ordinairement, il suffit de 3 ou 4 pastilles par jour, et on n'observerait aucun effet consécutif désagréable.

DÉPÊCHES
Télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

FRANCE.

Complot pour attenter à la vie du Czar. Arrestations.

Paris, 29 mai.—La police de cette ville a récemment reçu avis que des nihilistes organisaient un complot contre le Czar, en France.

On a fait une enquête à la suite de cette information, et le résultat a été, que 15 personnes accusées d'être impliquées dans le dit complot, ont été arrêtées.

Un grand nombre de documents compromettants ont été saisis à la résidence du chef du complot, un nihiliste du nom de Mendelsohn qui réside à Fontenay-aux-Roses, près de cette ville.

On y a saisi aussi une grande quantité d'engins explosifs.

Les noms des autres personnes arrêtées sont Orloff, alias Volgrin; Reichlin et sa femme; Poptoff, alias Levoff; Kalchinzin, alias Anamien; cinq étudiants nommés Lavreynius, Chalovski, Nakatchiz, Nepanoff, Leinstei et quatre jeunes gens nommés Atchinaser, Lebrovitch, Pedozova et Bramberg.

La police a aussi des informations qui, dit-elle, prouvent que les prisonniers ont acheté des matériaux de divers chimistes de Paris pour fabriquer des engins explosifs.

Paris, 29 mai.—Outre les arrestations mentionnées plus haut, on a arrêté d'autre nihilistes cette après-midi.

Parmi les engins explosifs saisis à la résidence de Mendelsohn se trouvaient plusieurs bombes.

Des matériaux pour la fabrication des dits engins ont été trouvés chez plusieurs des autres prisonniers.

Paris, 29 mai.—Les Russes prenaient pension ensemble chez M. Brezin. Ils avaient publié une revue nihiliste et d'autres brochures et possédaient une bibliothèque.

Tout dernièrement ils se sont débandés par suite de l'abandon de leur chef Tickernieroff. La chambre d'un des prisonniers était ornée de 60 photographies de socialistes russes qui ont sacrifié leur vie à leur cause.

Le complot a été découvert d'une façon toute particulière. Le 12 mai, des dégâts importants avaient été causés aux arbres dans un champ près de Nancy, lesquels étaient dûs à des expériences faites avec des explosifs.

Un certain nombre de tubes de métal furent trouvés dans les champs et lorsqu'on en eut trouvé le marchand, on obtint de lui les informations qui ont abouti à l'arrestation.

La défense des colonies. — Le pari mutuel.—Election invalidée.

Paris, 29 mai.—Aujourd'hui, à la Chambre des Députés, M. Freycinet, ministre de la guerre, a annoncé qu'il préparait un système efficace de défense des colonies qui ne nuirait aucunement au système de mobilisation.

M. Constans, ministre de l'intérieur, en réponse à M. Cluseret, a dit que l'on devait remédier à l'abus du pari mutuel par des mesures spéciales concernant les paris.

Le revenu serait versé au fonds de secours des ouvriers âgés.

L'élection de St-Dié où M. Picot a battu M. Jules Ferry, a été invalidée par la chambre par un vote de 274 contre 273.

Rente Française.—Banque de France.

Paris, 29 mai—Le trois pour cent est coté à 90 francs 72 1/2 centimes.

L'état hebdomadaire de la Banque de France indique une augmentation de 4,450,000 francs en or et de 1,675,000 francs en argent.

Le Comte Herbert Bismarck est de retour à Berlin.

Berlin, 29 mai — Le comte Herbert Bismarck, qui était allé passer quelque temps à Paris, est arrivé aujourd'hui à Berlin.

Incendie d'un steamer.

Londres, 29 mai—Les nouvelles reçues de Shanghai annoncent que le steamer *Peaching* a été détruit par un incendie. Vingt-deux personnes qui se trouvaient à bord du dit steamer manquent à l'appel.

L'ex-reine Isabelle à Paris.

Londres, 29 mai—L'ex-reine d'Espagne, Isabelle, qui a passé quelques jours en ville, est partie pour Paris.

Le procès Panitza.

Sofia, 29 mai—Le major Panitza, qui avec plusieurs autres personnes est accusé de conspiration contre le gouvernement bulgare, a pris la parole pour se défendre. Il a déclaré qu'il avait sacrifié sa vie à la Bulgarie et qu'il accepterait la mort avec plaisir s'il avait conspiré contre elle. Il demande son acquittement.

Inondations à la Havane.

La Havane, 29 mai. — Toutes communications par télégraphe et par chemin de fer sont interrompues par les inondations résultant de l'abondance des pluies. Le temps continue à menacer.

Le coût de l'entretien de la famille impériale au Brésil.

Rio de Janeiro, 29 mai—Il vient de paraître ici une brochure dans laquelle il est dit que le Brésil a dépensé pour l'entretien de la famille impériale depuis 1808 jusqu'au 5 novembre 1888, la somme fabuleuse de $134,577,066.441.

Le dévoilement de la statue du général Robert E. Lee.

Richmond, Vie., 28 mai—Dès 9 heures du matin une foule considérable affluait dans Main street.

Les membres des organisations militaires, des vétérans et civiques, les compagnies militaires et des civiliens continuent à arriver.

Vers midi la procession sera prête à se mettre en marche.

De temps à autre on entend des corps militaires qui exécutent le "Bonnie Blue Flag," "Dixie," et "Maryland, My Maryland."

Il y a une foule compacte sur Broad street, où se forme la procession et à chaque fois qu'une compagnie arrive sur les lieux pour se mettre en ligne, elle est accueillie par des vivats.

Le chef marshal le général Fitzhugh Lee, les généraux Early, Johnston et Longstreet reçoivent tour à tour des ovations.

Richmond, Ve., 29 mai—La procession s'est formée rue Broad et dans les rues adjacentes.

A midi, la tête de la colonne s'est mis en marche de Adams street jusqu'à Broad. L'itinéraire était comme suit : De Broad à la 19me rue, de là à Main street, puis elle a remonté cette dernière rue jusqu'à Franklin street et ensuite jusqu'au monument.

Quand la tête de la colonne est arrivée à Harrison street, elle a fait une halte, la cavalerie des vétérans et les volontaires se sont formés sur le côté nord de la rue Franklin faisant face au sud.

L'infanterie des vétérans a alors continué sa marche jusqu'au monument suivi de la cavalerie des vétérans et des volontaires dans l'ordre qu'elles ont été formées.

Au monument les organisations ont été rangées en face de la grande plateforme à mesure qu'elles arrivaient.

L'artillerie s'est mis en ligne à l'ouest de l'infanterie et faisant face à l'ouest.

La cavalerie de volontaires s'est formée faisant face à la grande plateforme, dans la plaine près de Broad street, leur droite près de l'artillerie.

Dès que les vieux chefs de la Confédération ont été reconnus les têtes se découvrirent et des vivats furent poussés par la foule.

Quand la tête de la colonne est arrivée à la plateforme au pied de la statue, le grand marshal descendit de cheval et offrit son bras au général Johnston pour l'escorter à son siège. Quand tous les hôtes distingués furent assis, le gouverneur McKinney comme président de l'Association du Monument Lee se leva et appela l'assemblée à l'ordre.

Après une courte prière par le Rév. Charles Miningorde, de l'église épiscopalienne, le Gouv. McKinney présente le général Early, comme président du meeting. Celui-ci fut accueilli par des applaudissements et des vivats prolongés. Le général Early présenta alors l'orateur du jour, le Col. Archer Anderson, qui prononça un magnifique discours.

Le Président Harrison.

Cleveland, Ohio, 29 mai—Le Président Harrison et sa suite sont arrivés ici à 1 heure 45 minutes.

Un salut de 21 coups de canon a été tiré à son arrivée.

La ville est décorée avec luxe et des milliers de personnes sont dans les rues pour voir les hôtes distingués de la municipalité.

La cavalerie a escorté le président à la résidence de Daniel Peels.

Le vice-président et les membres du cabinet sont allés dans des maisons privées.

WASHINGTON.

CONGRÈS.
Sénat.

Washington, D. C., 29 mai—Le bill d'allocation des rivières et des ports a été reçu de la Chambre et référé au comité du commerce.

Après une courte séance exécutive, le Sénat s'ajourne à lundi.

Chambre.

Washington, D. C., 29 mai—Des bills pour ériger des édifices publics aux endroits suivants, ont été rapportés à la Chambre par le comité des édifices et des terres publics :

Creston, Iowa, réduisant le montant de $75,000 à $40,000.

Oscaloosa, Iowa, réduisant le montant de $50,000 à $40,000.

Chicago, le bill de la Chambre pour agrandir la douane et la poste actuelles, le montant est réduit de $800,000 à $500,000.

Cleveland, Ohio, pour l'achat d'un site pour un édifice public $600,000 ; Natchez, Miss., $40,000.

Le Consul des Etats-Unis James Viosca.

Washington, D. C., 29 mai—Le consul des Etats-Unis James Viosca, à la Paz, Mexique, dans une lettre adressée au département d'Etat en date du 21 avril rapporte l'arrivée du steamer *City of Sydney* à Mazatlan le 11 avril, ayant à bord 132 Chinois se rendant dans divers ports du golfe du Mexique.

Vingt-sept des dits Chinois ont été débarqués à Mazatlan et 85 embarqués sur le steamer *Alejandro* pour Guayamas.

D'après des informations authentiques émanant des officiers du *Alejandro*, M. Viosca dit qu'il n'y a pas de doute que les 85 Chinois se rendent à Guayamas, y vont avec l'intention d'entrer aux Etats-Unis, et l'on insinue même que leur destination est l'Ohio.

Plusieurs d'entr'eux parlent l'anglais, ayant résidé en Australie.

Le représentant McCreary.

Washington, D. C., 29 mai—Le représentant McCreary, du Kentucky, a été autorisé aujourd'hui par le comité des affaires étrangères de la Chambre, à faire un rapport favorable à la Chambre sur le bill ayant trait à la participation des Etats-Unis dans l'arpentage relativement à un chemin de fer international reliant les Amériques du Nord et du Sud.

Exécution.

Washington, 29 mai—Benjamin Hawkins a été pendu aujourd'hui à midi dans la prison en cette ville.

Eyraud en prison.

New York 29 mai—Le correspondant du *Courrier des Etats Unis* à la Havane dit que lorsque Eyraud, le meurtrier du notaire Gouffé a comparu, il a avoué au juge qu'il avait essayé de se tuer en s'ouvrant les veines des bras et des jambes. "Je suis depuis longtemps fatigué de la vie, a-t-il dit et je désire mettre fin à mon existence". Les hommes sont si méchants. Je voulais me tuer et la seule chose que je regrette est de n'y avoir pas réussi.

"Ce qui me pousse surtout au suicide c'est que l'on m'accuse de crimes que je n'ai même jamais songé à commettre. Oui, a-t-il ajouté avec animation, les hommes sont très méchants, plus qu'on ne le croit.

Eyraud est enfermé à la préfecture de police. Sa cellule ne contient qu'un lit au centre et une chaise dans un coin.

Le prisonnier passe la majeure partie de son temps couché sur son lit ou assis sur le bord. Son costume se compose d'une chemise, d'un pantalon blanc et d'un chapeau de paille qu'il ne quitte jamais.

Les gardes sont toujours avec lui, l'un à la tête l'autre aux pieds du lit. Ils ne sont pas armés dans la crainte qu'Eyraud leur arrache une arme pour se tuer.

A la porte de la cellule se trouve un autre garde armé d'un fusil et d'une bayonnette.

Il n'a rien été laissé à la portée du prisonnier, avec quoi il puisse se détruire.

L'attitude d'Eyraud n'a pas changé depuis son arrestation.

Il est très discret et répond aux questions sans toutefois prolonger la conversation.

Le Dr Montana, qui a été autorisé par le consul à visiter le prisonnier, est la seule personne avec laquelle il se montra plus communicatif. Avec ses gardiens, il affecte d'être résigné à son sort. S'il n'y avait pas d'hommes pervers au monde, dit-il souvent, il n'y aurait pas besoin de police.

Néanmoins, personne n'est dupe de ses manières et on est persuadé qu'il médite de se tuer ou de s'évader. Il simule le sommeil, mais simplement pour mieux réfléchir à ses projets mystérieux.

Il est cependant un sujet sur lequel il semble plus disposé à parler ; lorsqu'on lui parle de Gabrielle Bompart, il aime à rappeler l'histoire de son intrigue et cherche à éveiller l'intérêt en se posant comme victime d'une passion amoureuse. Quand on lui a demandé s'il ne haïssait pas Gabrielle Bompart qui l'avait dénoncé, "Je l'adore", a-t-il répondu.

"C'est la plus adorable femme que j'aie jamais rencontrée. J'ai été trop heureux avec elle pour songer à me plaindre du mal qu'elle m'a fait depuis.

Conformément à la requête du consul de France, le Dr Moritain a obtenu la permission de voir le prisonnier pour prendre son signalement selon le système anthropométrique du Dr Bémillon, dans les bagages du prisonnier on a trouvé une trousse, des ciseaux, un revolver, des lettres, des documents compromettants et plusieurs numéros du *Courrier des Etats Unis* du mois de février qui contiennent les détails des aveux de Gabrielle Bompart et de l'enquête judiciaire à Paris.

Drapeaux confédérés posés sur la statue de Washington.

New York, 29 mai—Une dépêche spéciale de Richmond, Va, dit : Quelqu'un est monté ce matin jusqu'à la statue de George Washington, qui se trouve sur les terrains de la maison d'Etat, et a mis des drapeaux confédérés dans les mains de Washington.

Plusieurs protestations ont eu lieu, demandant qu'on retire les dits drapeaux, mais les autorités refusèrent de les retirer et à midi ils étaient toujours là.

Le *Evening States* a mis devant ses bureaux l'inscription suivante : "Robert E. Lee, le plus grand homme de l'Amérique."

Dans un discours prononcé hier soir à la réunion des Vétérans confédérés du "Pickett Camp", le général Rosser a dit que si Lee avait pu prévoir les horreurs de la reconstruction, il ne se serait jamais rendu à Appotamox.

Blancs et noirs.

Birmingham, Ala., 20 mai.—Un grave conflit entre les races est imminent à Six-Mile, à 50 milles au sud-ouest de cette ville. Mardi, quatre jeunes filles qui passaient dans la principale rue de la ville ont rencontré trois négresses venant en sens opposé sur le trottoir qui est fort étroit. Les blanches n'ayant pas voulu se retirer de côté, les négresses les ont poussées dans la rue et les ont insultées. Le soir même, les blancs se sont rendus à la demeure de ces négresses et, les traînant hors de leur lit dans la rue, les ont fouettées si brutalement qu'une d'elles a perdu connaissance.

Ce fait a causé une grande agitation parmi les nègres et hier matin de bonne heure ils étaient rassemblés dans les rues, discutant cet événement et méditant une vengeance.

Les blancs s'armèrent en prévision d'un conflit et ordonnèrent aux noirs de se disperser; ils n'y furent contraints que par la force.

Beaucoup résistèrent mais ils étaient mal armés et en nombre inférieur. Ils durent céder.

Tous les nègres à 10 milles à la ronde sont soulevés ; ils ont commandé des armes et des munitions.

Ils menacent d'incendier la ville et de tuer tout blanc qui les attaquera. La ville est gardée par deux cents blancs qui tueront sans merci tout nègre qui créera du désordre.

Les nègres reçoivent des armes et on s'attend à un conflit, ce soir même. Ceux qui ont fouetté les femmes portaient des masques et leurs noms ne sont pas dévoilés.

LÉGISLATURE.
Chambre.

Baton Rouge, 29 mai.—La Chambre a été appelée à l'ordre par l'orateur Henry avec 81 membres présents.

M. Green donne avis d'un bill pour incorporer la compagnie du New Orleans, Natchez & Fort Scott RR.

Le représentant Snyder a été assermenté ce matin.

Le bill de la Chambre fixant le maximum du tarif que les passagers auront à payer sur les chemins de fer à 3 cents par mille, a été adopté.

Le bill avait été primitivement présenté par M. Sigur, de la paroisse Ste-Marie, mais il a accepté le substitut de M. Batchelor.

Le bill va maintenant au Sénat, et sera probablement adopté.

La Chambre s'est ajournée à demain matin à 10 heures par respect au dévoilement de la statue du général Lee.

Les comités suivants ont été annoncés : Comité sur la crevasse Hermitage—Batchelor, Hyams, Land, Lord, Dossat et Pipes.

Code criminel — Hawkes, Kennedy, Gilmore, Land et Harris.

Incendie.

St-Louis, 29 mai—Le moulin de la Clyde, encoignure Neuvième et Laclede, a été détruit ce matin de bonne heure par un incendie dont l'origine est inconnue car le moulin était fermé depuis quelque temps.

Les pertes, estimées à $125,000, sont couvertes par les assurances.

Protestation contre la loi relative à l'éducation obligatoire.

Chicago, 29 mai—Une grande assemblée de luthériens allemands a eu lieu hier soir au Central Music Hall pour protester contre la loi relative à l'éducation forcée dans cet Etat.

Des discours ont été prononcés en anglais et en allemand contre ceux qui se sont prononcés en faveur de cette loi.

Avez-vous des maux de tete?

Le "Preston's Hed-Ake" les guérit en 15 minutes; *mais il ne guérit aucun autre mal.*

Au tribunal :

—Votre âge, madame?

—J'ai passé vingt ans, monsieur le président.

—Votre âge exact?

—Entre vingt et trente......

—Mais dites-nous en quelle année vous aurez trente ans?

—Demain, monsieur le président.

—Boirot se présente chez une petite dame.

"Madames s'habille," dit la petite bonne,

"J'ai le temps, répond Boirot, en s'asseyant. J'attendrai qu'elle se déshabille!"

Entre maman et petite fille. Hardi, mais logique :

—Pourquoi mens-tu, Lucie? demande la maman en colère.

—Parce que tu me fouetterais si je disais la vérité.

Entre concierges.

—Eh bien! votre fille fait-elle des progrès sur le piano?

—J'crois bien, son maître qui, hier, jouait un morceau avec elle, lui disait : "Vous êtes de dix mesures en avance!"

Pensées fantaisistes :

User de la vie, c'est s'exposer à être usé par elle.

En refusant de prêter de l'argent à un ami, on s'économise une brouille.

La femme est toujours disposée à bien faire....même le mal.

L'expérience n'améliore pas ses élèves, elle les tue.

A la campagne.

—Ah! petit polisson, petit voleur, je t'y prends à faire dégringoler mes pommes.

—Pardonnez-moi, monsieur, je vais vous expliquer. Il en était tombé deux. J'ai voulu les rejeter à l'arbre, c'est ce qui a fait tomber les autres.

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanès et Neuvième.
12 Magnolia et Washington
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. and L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2eme Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annociation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Frerst.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
62 Pied de la rue Lafayette.
63 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13 rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Trémé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Trémé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3 Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Française
245 Pont du Bayou et Esplanade.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Compagnie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard,
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poste et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis.
616 Revues et Dauphine.

Nettoyage de la ville.

Des listes de souscription pour le nettoyage de la ville sont déposées :

Au bureau du Times-Democrat,
Au bureau du Picayune,
Au bureau de l'Abeille,
Au bureau du Journal Allemand,
Au bureau du Daily States,
Au bureau du City Item,
Au Board of Trade,
Au Cotton Exchange,
Au Mechanics, Dealers and Lumbermen's Exchange,
Au Sugar Exchange.
A la Chambre de Commerce,
A l'Association Maritime.

M. John W. T. Leech est autorisé solliciter des souscriptions.

On peut, sans attendre le solliciteur, envoyer directement sa souscription à M. Albert B..., trésorier (New Orleans National Bank).

R. M. WALMSLEY,
Pour le Comité des Citoyens.
EDWARD FENNER,
Pour le Comité de Surveillance.

1er mars—

AVIS.

On trouvera tous les jours l'Abeille à la table de journaux du Cosmopolite SIMON, che..., coin Decatur et Dumaine. 30avril—

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

LOUISVILLE, NEW ORLEANS & TEXAS.—MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD.

Arrivée.		Départ.	
No 1	8:55 am	No 2	5:00 pm
No 3	5:55 pm	No 4	7:55 am
No 5	10:10 am	No 6	3:30 pm

LOUISVILLE AND NASHVILLE

No 3 Fast Mail	7:00 am	No 4 Fast Ex.	8:15 am
No 7 Coast Acc	9:05 am	No 6 Lim. Ex.	3:15 pm
No 1 Lim. Ex.	2:15 pm	No 8 Coast Acc.	3:40 pm
No 5 Fast Ex.	7:30 pm	No 2 Fast Mail	8:00 pm
Excursion dimanche et mercr.	9:45 pm	Excursion dimanche et mercr.	7:45 am

ILLINOIS CENTRAL.

Arrivée et départ des trains du dépôt du Queen and Crescent comme suit :

Arrivée....11:3 am | Départ.............2 pm

TEXAS AND PACIFIC.

No 52 California Express	7:00 pm	No 51 California Express	9:00 am
No 54 B. R.	......	No 53 B. R.	8:00 am

MORGAN LINE.

No 19	8:15 am	No 20	3:55 pm
No 17, local	7:45 pm	No 18, local	7:25 am

QUEEN AND CRESCENT ROUTE.

No 1 Limited	11:25 am	No 2 Fastline	8:45 am
No 5 Fast line	7:00 am	No 6 Limited	5:00 pm

EAST LOUISIANA RAIL ROAD—ABITA SPRINGS AND COVINGTON.

Pour le dimanche.

No 43	7 pm	No 44	7:45 am

Tous les jours, le dimanche excepté.

No 41	3:30 am	No 42	4:00 pm

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD.

9:90 a m	4:00 a m	Pte-la Hache	7:00 am
	4:50 p m		5:00 pm
		Shell Beach	9:30 am

Dimanche.

10:10 am	8 pm	6:00 am	4:00 pm

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

VENDREDI, 30 MAI 1890.

Bayou Sara—JESSE K. BELL, à 5 P M
Bayou Goula—WHISPER, à 12 M
Bas du fleuve—NEPTUNE, à 11 A M
Bayou Lafourche—E. W. COLE, à 5 P M
St-Louis—H. M. HOXIE et barges, à 5 P M

SAMEDI, 31 MAI 1890.

St-Louis—CITY OF NEW ORLEANS, à 5 P M
Rivière Rouge—VALLEY QUEEN, à 5 P M
Bayou Lafourche—ASSUMPTION, à 5 P M
Bayou Têche—TECHE, à 5 P M

Fleuve et rivières.

Memphis, 29 mai—Le fleuve monte. Temps partiellement couvert et chaud. Arrivée. Ohio de Cincinnati à 6 a m. Départs, H F Frisbie et barges pour l'Ohio à 8 a m; City of St-Louis pour St-Louis à minuit.

Cairo, 29 mai—Le fleuve à 34 pieds et monte. Temps clair et doux.

Cairo, 29 mai, soir.—Le fleuve à 34 pieds et est stationnaire Temps clair et chaud. Pas d'arrivages ni de départs.

St-Louis, 29 mai, soir.—Le fleuve baisse, 12 pieds 2 pouces à l'étiage. Temps clair et chaud. Arrivé Cherokee de Memphis. Départ City of Providence pour Natchez.

Louisville, 29 mai La rivière monte—15 pieds 8 pouces dans le canal; 13 pieds 4 pouces aux chutes. Temps clair et agréable.

Evansville, 29 mai—La rivière a 32 pieds 6 pouces et monte. Temps clair et agréable.

Cincinnati, 29 mai—La rivière a 40 pieds 4 pouces et baisse. Temps clair et chaud.

Pittsburg, 29 mai—La rivière a 11 pieds 9 pouces et baisse. Temps clair.

Wheeling, 29 mai—La rivière a 19 pieds et baisse. Temps clair.

Les Passes.

Port Eads, 29 mai 6 p m—Vent du sud-est. Temps couvert. Arrivés à 7:30 hier soir, steamship anglais Mandalay, capitaine Scorgie, de Liverpool via Maryport, à 12:15 p m, steamship Wm G Hewes, capitaine Staples, de Bluefields.

Départs, steamships Hispania pour Port Limon, Hudson pour New-York, et Breakwater pour Belize, Honduras.

Marchés.

Paris, 29 mai—Les rentes 3 pour cent—90 francs 72 1/2c.

Londres, 29 mai, 4 p m—Consols à la clôture 98 11/16 au comptant et 98 11/16 à terme.

Liverpool, 29 mai Coton—stable avec une bonne demande

Middling 6 5/8d.

Ventes 10,000 balles, y compris 1000 pour la spéculation et l'exportation, et 7,800 balles coton américain.

New York, 29 mai—Coton calme. Middling Uplands 12 5/8. Middling Orleans 12 13/16.

Ventes 206 balles.

Futurs—calmes et faciles à l'ouverture. Livraison en juin 12 64; juillet 12 68; août 12 48, septembre 11 49; octobre 10.86, novembre 10.69, décembre 10.66, janvier 10.70 février 10.74.

BULLETIN MARITIME.

VENDREDI, 30 MAI 1890.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Steamship [ang] Australian, Peters, Liverpool.
Steamship [ang] Redruth, Hodge Bordeaux, via Norfolk, Va.
Steamship [norv] Albert Tellefsen, Progreso.
Steamship Clinton, Morgan, Brazos Santiago via Galveston.

ARRIVÉS.

Steamship [ang] Mandalay, Scorgie, Liverpool, via Maryport.
Steamship [ang] Andean, Daniel, Liverpool, via St-Thomas, Port au-Prince, Jacmel et Kingston, Ja, [précédemment rapporté à la Quarantaine].
Steamship [ang] Wm Cliff, Winder, Liverpool, via Colon et les ports mexicains, [précédemment rapporté à la Quarantaine].
Steamship Wm G Hewes, Staples, Bluefields.

BATEAUX A VAPEUR

Jesse K Bell, Campbell, Bayou Sara.
City of New Orleans, Carter, St-Louis.
Towboat H M Hoxie, Toms, St-Louis, avec 6 barges.

EXPORTATIONS.

LIVERPOOL—par steamship Australian—3685 balles coton 1200 sacs tourteaux 25,000 boisseaux mais en grenier 20 600 douves.

BORDEAUX, VIA NORFOLK, VA.—par steamship Redruth—111 600 boisseaux blé en grenier 1400 sacs à grain.

PROGRESO—par steamship Albert—70,000 pieds bois de charpente.

IMPORTATIONS.

TRUXILLO, ETC.—par steamship Walkerwes—13.700 régimes figues banana 14,000 cocos 50.000 oranges 84 ananas 50 balles salsepareille $700 en espèces $3312 58 en sois Hoadley &co.

Arrivages de produits.

BAYOU SARA—par steamer Jesse K Bell—8 balles coton 33 boucts sucre 28 barils sucre 50 barils melasse et fret assorti.

ST-LOUIS—par steamer City of New Orleans—Fret assorti.

ST-LOUIS—par towboat H M Hoxie et barges—196,386 boisseaux mais en grenier et fret assorti.

Par les chemins de fer.

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD—4 sacs riz brut et fret assorti.

SOUTHERN PACIFIC RR. COMPANY—37 balles coton 2120 sacs sucre 48 barils sucre 85 barils melasse et fret assorti.

LOUISVILLE AND NASHVILLE RR.—5 boucts tabac et fret assorti

ILLINOIS CENTRAL RAILROAD.—Fret assorti.

TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—Fret assorti

N. ORLEANS & NORTHEASTERN RR—Fret assorti.

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

Noms	Destination	Amarrage
STEAMERS.		
Albert	Progreso	1er dist. 13
Australian	Liverpool	1er dist. 36
Breakwater	Belize	3e dist. 30
Clinton	Brazos Santiago	Alger
Erl King	Brême et Londres	4e dist. 42
El Mar	New York	Alger
Gussie	Bocas del Toro	Alger
Governor	Liverpool	Free Town
Hispania	Port Limon	1er dist. 14
Morgan	Brazos Santiago	Alger
Morgan City	Mobile	Alger
Marco Aurelia	Utilla	1er dist. 15
Resse	Liverpool	1er dist. 20
Redruth	U K ou Continent	Elevator
Viola	Copenhague	rue 6e
Whitney	Laid up	Alger
Wanderer	Puerto Cortez	rue Girod
NAVIRES.		
Stephan	Brême	4e dist. 43
BARQUES		
Auguste	Brême	4e dist. 42
Anna	....	Gretna
Maria	Barcelone	1er dist. 21
San Michele	....	3e dist. 25
Vasco de Gama	Oporto	4e dist. 48
GOELETTES.		
Secundus		2e dist. 18

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.
Steamship El Mar, Hawthorn........parti 21 mai
Steamship Louisiana, Gager.........parti 24 mai
Steamship Chalmette, Percy.........parti 28 mai
LIVERPOOL.
Steamship Mandalay, Scorgie........parti 16 avril
Steamship Andean, Daniel...........parti 23 avril
Steamship Wm Cliff, Winder.........parti 16 avril
Steamship Professor, Keller........parti 17 avril
Steamship Californian, Pickthall...parti 19 avril
Steamship Jamaican, Edwards........parti 26 avril
Steamship Inventor, Black..........parti 27 avril
Steamship Statesman, Jones.........parti 23 mai
Steamship Haytian, Coward..........parti 10 mai
Steamship Floridian, Sandry........parti 17 mai
Steamship Vesta, Corbishley........parti 23 mai
Steamship Darien, Wallace..........parti 8 mai
Steamship Cairo, Lawson............parti 28 mai
Steamship Architect, Bond..........parti 22 mai
SWANSEA
Steamship Chelydra, Peace..........parti 15 mai
MARYPORT, ANG.
Steamship Mandalay, Scorgie........parti 4 mai
BREME.
Steamship Chelydra, Peace..........parti 8 mai
ANVERS
Steamship Havre, Laporte...........parti 26 avril
Steamship Nantes, Manent...........parti 15 mai
BORDEAUX.
Steamship Havre, Laporte...........parti 28 avril
ROTTERDAM.
Navire Fawa, Hopkins...............parti 12 avril
MONTEVIDEO.
Barque Amielie Galatola Scotto.....partie 8 mars
GENES.
Steamship Prydain, Perry...........parti 22 avril
Barque Goschen, Hillerns...........parti 19 avril
Barque Valenta de Dio, Dasio.......partie 19 avril
PALERME
Steamship Trinacria, Mitchell......parti 14 mai
SALERNO.
Barque Marco Polo, Gundersen.......partie 28 mars
RIO DE JANEIRO.
Navire Thérèse, Sterm..............parti 29 avril
Barque Sarela, Reis................parti 26 avril

Magasin du Bon Marché

F. ADRIEN BRUNET
Horloger, Bijoutier, Joaillier,
—Marchand de—
Montres, Pendules, Orfèvrerie, Lunettes, Diamants et Bijouterie de toute description.

133 - RUE ROYALE - 133

Cannes et ombrelles à pommes d'or et argent. Achat et échange de vieil or et argent. Montres et Bijoux de toutes sortes réparés par des ouvriers compétents.
14 déc—1 an

DATE DE FONDATION, 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES
— DE LA —
NOUVELLE-ORLEANS.
New Orleans Insurance Company of New Orleans.
Etablie en 1805.
BUREAUX : 3 rue Carondelet entre Canal et Commune.

Capital - $500,000

J. TUYES, Président
A. SCHREIBER, Vice Président,
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS:

CHAS. T. DUGAZON,	EDWD. J. BOBET,
PIERRE POUTZ,	H. GALLY,
D. FATJO,	A. SCHREIBER,
CHAS. E. SCHMIDT,	W. G. VINCENT,
JULES TUYES,	H. LABOUSSINI,
GUS. PITOT,	J. W. HINCKS.

24 fév

SCIENTIFIC AMERICAN
ESTABLISHED 1845.

Is the oldest and most popular scientific and mechanical paper published and has the largest circulation of any paper of its class in the world. Fully illustrated. Best class of Wood Engravings. Published weekly. Send for specimen copy. Price $3 a year. Four months' trial, $1. MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, N.Y.

ARCHITECTS & BUILDERS
Edition of Scientific American.

A great success. Each issue contains colored lithographic plates of country and city residences or public buildings. Numerous engravings and full plans and specifications for the use of such as contemplate building. Price $2.50 a year, 25 cts. a copy. MUNN & CO., PUBLISHERS.

PATENTS may be secured by applying to MUNN & Co., who have had over 40 years' experience and have made over 100,000 applications for American and Foreign patents. Send for Handbook. Correspondence strictly confidential.

TRADE MARKS.

In case your mark is not registered in the Patent Office, apply to MUNN & Co., and procure immediate protection. Send for Handbook.

COPYRIGHTS for books, charts, maps, etc., quickly procured. Address

MUNN & CO., Patent Solicitors.
GENERAL OFFICE: 361 BROADWAY, N. Y.

Proclamation Annuelle
DE QUARANTAINE.

DÉPARTEMENT EXÉCUTIF,
ETAT DE LA LOUISIANE.

CONFORMÉMENT aux dispositions de la Section 3049 des Statuts Révisés de l'Etat, et sur l'avis du Bureau de Santé de l'Etat, j'invite par la présente à émettre ma proclamation annuelle de quarantaine contre les ports ci-dessous désignés, pour être mise en vigueur à partir du 1er mai 1890, savoir :

Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages, passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipages, passagers et bagages, arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPI, et venant de ports américains intertropicaux ou des antilles, seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les règlements suivants :

PREMIÈRE CLASSE.—Navires arrivant de ports non infectés.

SECONDE CLASSE.—Navires venant de ports supposés infectés.

TROISIÈME CLASSE.—Navires venant de ports que l'on sait infectés.

QUATRIÈME CLASSE.—Navires qui, de quelque port qu'il viennent, sont infectés : c'est-à-dire navires qui ont à leur bord la fièvre jaune, choléra ou quelque autre maladie infectieuse ou contagieuse, au moment de leur arrivée, ou qui en ont eu ces maladies à leur bord pendant la traversée.

Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime, à la station quarantenaire du Mississipi, sans autre détention du navire ou du personnel autre que celle nécessaire pour placer les navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires faisant le commerce des fruits tropicaux et venant de ports non infectés et dont la condition sanitaire est satisfaisante, pourront, après inspection, franchir la quarantaine sujets néanmoins aux mesures sanitaires auxquelles le Bureau de Santé jugera convenable de les soumettre.

Les navires de la seconde et de la troisième classes seront soumis comme ceux de la première classe à la désinfection maritime, avec détention de précaution de CINQ (5) JOURS PLEINS, à partir de l'heure de leur arrivée à la Quarantaine.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantenaire inférieure pour y être soumis à la désinfection et y être détenus, navires et personnel, le nombre de jours que fixera le Bureau de Santé.

Les navires arrivant des ports infectés de choléra ou de petite vérole, ou qui plus tard peuvent devenir infectés, seront soumis à la quarantaine maritime et à la détention que le Bureau de Santé indiquera.

Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés, appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ne pourront pas passer les Rigolets, les stations de quarantaine de Atchafalaya, ou celles du Lac Charles ou toute autre station quarantenaire de l'Etat qui pourra être établie plus tard, sans avoir subi une période de détention de QUARANTE (40) JOURS, ainsi qu'une complète désinfection.

En conséquence, moi, FRANCIS T. NICHOLLS, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, j'ai jugé convenable de lancer cette proclamation annuelle de quarantaine à partir du JEUDI, 1er mai, A. D. 1890, contre les ports ci-dessus désignés, ainsi qu'il est prévu dans ce qui suit :

Les officiers de la quarantaine, aux différentes stations de l'Etat, seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des règlements ci-dessus, et le Bureau de Santé de la Nouvelle-Orléans sera tenu de procéder énergiquement contre toute violation des dits règlements et des lois quarantenaires de l'Etat.

[SCEAU] En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et y fait joindre le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce 15me jour d'avril de l'an de N.-S. mil huit-cent-quatre vingt-dix.

FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane
Pour le Gouverneur ;
GEO. SPENCER sous-secrétaire d'Etat.

Suggestions particulières
—AUX—
Propriétaires, Agents, Capitaines et passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires les suggestions suivantes dans le but de faciliter la mise à exécution des règlements de la Quarantaine et de réduire au tant que possible la période de détention.

1. Les navires devront être dépouillés, autant que possible, pendant la saison de la Quarantaine, de toutes tentures de laine, de tous sofas, tapis, rideaux et autres matériaux de même nature. Les matelas en crin ou en mousse devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en osier.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

3. Les capitaines, agents et agents consulaires de navires sont instamment requis d'exiger des passagers arrivant de ports quarantenaires qu'ils se départent autant que possible de bagages capables de s'endommager par l'eau en cas de manifestation d'une maladie pestilentielle à bord pendant la désinfection. Ces passagers sont surtout requis de ne pas avoir dans leurs effets des soieries, dentelles, velours et autres articles d'une texture délicate, car ils auraient à courir tous les risques de l'avarie.

4. Les navires mouillés dans les ports où sévit la fièvre jaune devront s'ancrer, si c'est possible, loin du rivage, et ne pas permettre à l'équipage de débarquer, surtout la nuit.

5. La cargaison doit, autant que faire se pourra être arrimée de manière à rendre l'accès des pompes possible et à permettre aux employés de la quarantaine de pomper l'eau de la cale et de nettoyer celle-ci.

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et introduire, autant que possible, l'air dans toutes les parties du navire. On peut se procurer les désinfectants les plus efficaces ainsi que les instructions nécessaires pour s'en servir, en s'adressant au Bureau de Santé ou à un de ses employés.

7. Les navires portant des cargaisons de fruits doivent surtout être tenus en parfait état de propreté, pour éviter toute détention à la Station de la Quarantaine. Les capitaines de navires doivent, avant d'arriver, faire pomper soigneusement l'eau de la cale et nettoyer parfaitement ladite cale, placer enfin leurs bâtiments dans des conditions sanitaires telles que la période de détention à la Quarantaine puisse être réduite autant que possible.

8. Tout navire observant les prescriptions précédentes seront traités avec indulgence à la Station de Quarantaine, et auront rempli les conditions nécessaires pour faire réduire dans une large mesure la période de détention ainsi que les frais de désinfection, etc.

22 avril—3f

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 30,244 — Division E. — Philip Schumann vs ses créanciers. — Ordre de Cour — Que la cession des biens du pétitionnaire, Philip Schumann, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Henry E. Kerr, notaire à son bureau, No 184 rue Commune, en cette ville, le MARDI, 24 juin 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre le pétitionnaire ou les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que Joseph Lombard, Ecq, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle Orléans, 21 mai 1890.
Signé : ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. O. RANKIN Député Greffier
23 mai—23 27—1er juin

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. E. MORPHY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jno. B. Lallande vs ses créanciers.

No 29,164—Cour Civile de District—Division A.

Le "Classers Cotton Compress," anciennement la première presse à coton construite à la fonderie de Scott, et dans les Reding Iron Works, Reding, Pennsylvania,

Reconnue comme la plus grande et la plus puissante presse à compression du monde (sauf une semblable à Galveston, Texas.)

PAR D. E. MORPHY, encanteur, il sera vendu, SAMEDI, 28 juin 1890, à midi, sur place par une vente privée, rue Franklin, entre Euphrosine et Calliope, en vertu d'un ordre de l'honorable Thomas C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, adressé à Eugène Soniat, syndic de la susdite insolvabilité le 23 mai 1890.

Le Classers Cotton Press, anciennement la première de toutes, provenant de la fonderie de Scott, des Reding Iron Works, Reding Pennsylvania, bien connue comme la plus grande et la plus puissante des presses à compresser le coton du monde (sauf une semblable à Galveston Texas.) Elle a trois bouilloirs, chacune de 48 pouces de diamètre, 27 pieds de longueur, avec deux tuyaux de 17 pouces—tout le fer est d'une épaisseur de 3/8me de pouces du meilleur rebord de Pennsylvania. Quant elle fonctionne, son action, haut et bas, se fait en moins de moitié du temps que ne se fait celle des autres presses, ayant la vapeur et des soupapes d'échappement de dimension double et des cylindres de renverse ment donnant une pression de 140,000 livres sur le dos des roues (sectors)

Cette presse, alors qu'elle ne faisait qu'un service ordinaire a fourni à des navires des chargements de 22,545 livres de coton (régistré.)

Un de ses principaux avantages est sa grande puissance de doubler le coton; tandis qu'elle possède bien des avantages sur les autres presses, elle ne consume pas plus de combustible que ces autres, si elle en consume autant. La Presse est actuellement prête à être vue à la "Classers Cotton Press", en ville, rue Franklin, entre Euphrosine et Calliope.

Conditions—10 pour cent du prix de l'adjudication, comptant sur les lieux, le reste un tiers ou plus comptant; le reste à un et deux ans de crédit, portant 6 pour cent d'intérêt par an avec lien sur la propriété et sécurité de la ville approuvée.

L'acte de vente pardevant M. C. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

27 mai—27 juin 1 8 27 28

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Thomas Brennan.

No 29,831.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 7 juin 1890, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, No. 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 30 avril 1890, pour compte de la dite succession.

Un lot de terre dans le Premier District de ce te ville, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Erato, Thalie et St-Thomas, mesurant mesure française, 30 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 120 pieds de profondeur, la mesure du dit lot de terre commence à une distance de 90 pieds français du coin de la rue Erato.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois avec 3 chambres, citerne ; connu par le No municipal 3.7 rue Tchoupitoulas.

Termes et conditions—Comptant au moment de l'adjudication. L'acquéreur assumera les taxes de 1890 au-dessus du prix de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.

3 mai—3 10 17 24 31—7 juin

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Schuyler B. Steers.

No 29,811—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

Les deux tiers indivis d'action, titre et intérêt dans la résidence No 220 rue Première, coin Colisée.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD, W. C. H. Robinson encanteur, bureau 164 rue de la Commune—SAMEDI, 31 mai 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 29 avril 1890, Dossier No 29,811, pour le compte de la succession de Schuyler B. Steers, décédé, il sera vendu à l'encan—

Les deux tiers indivis d'actions titres et intérêts d'un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, et tous les droits, voies privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième district de cette ville, connu anciennement comme ville de Lafayette et en partie dans le Faubourg Livaudais et dans l'îlet borné par les rues Colisée, anciennement Plaquemine, Chestnut, Première et Deuxième qui est désigné comme lot numéro quatre vingt neuf, sur un plan original du dit Faubourg Livaudais, la dite portion de terre est désignée par le No 2 sur un plan annexé à un acte passé pardevant J. B. Marks, notaire en cette ville, le 26 février 1841 et mesurant en pied américain 127 pieds 9 pouces de face à la rue Première sur 250 pieds de profondeur sur la rue Colisée, anciennement Plaquemine, entre lignes parallèles et s'étendant à la rue Deuxième sur une façade de 127 pieds 9 pouces.

Les améliorations consistent en une confortable résidence avec deux étages et mansarde, grand corridor, vaste salon, salle à manger et cinq ou six chambres confortables, chambre à bain, cuisine, etc. Le terrain est très vaste; plate-bande magnifique, plantée de jolis arbrisseaux, de grands chênes ; le tout à proximité des écoles et près du chemin urbain, écoles, églises, etc.

Conditions—Comptant. Les taxes de 1890 seront assumées par l'acquéreur, 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant N. B. Trist, notaire

29avril—29 mai 3 10 17 24 31

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrain de valeur non amélioré,

SUR LE CHEMIN DE LA MÉTAIRIE, A environ un demi-mille de la rue du Canal et touchant au Oakland Park.

Succession d'Adolph Zenneck

No 21,972—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune — SAMEDI, 12 juin 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, daté le 7 mai 1890 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

Un certain morceau de terre, situé dans la paroisse d'Orléans, contenant 14 72-100 acres, plus ou moins, borné au nord par le Chemin de la Métairie, au sud par la rue North Line, à l'est par le Oakland Park et à l'ouest par les terres de la succession de A. Zenneck, plus pleinement décrit sur le plan dressé par P. N. Judice, voyer, daté du 12 août 1882, et déposé au bureau de S. S. Carlisle anciennement notaire. Sa proximité de la ville rend cette propriété convenable pour un jardin potager ou une laiterie, ou une résidence de campagne, à l'option de l'acquéreur

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, 5 pour cent pour frais d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection, et l'acquéreur devra assumer le paiement des taxes d'Etat et de ville dues et exigibles en 1890, en sus du prix d'adjudication; un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis pour lier la vente.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.

10 mai—10 11 17 24 31 juin 7 14

AVIS DE SUCCESSION.

Succession d'Alexander Augustus Price.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 30,123—Division A.—Attendu que Eliza Alexander Williams a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alexander Augustus Price, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 mai—2 2 27 31

Succession de Auguste Larrieu.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 29,650. — Division E. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Hippolyte Berey, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
28 mai—28—juin 1 6.

Succession de Chas. W. Read.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 29,593. — Division B.—Avis est par le présent, donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Nebraska Read, tutrice naturelle et comme telle administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
28mai—28—1 6juin

Succession de Frank L. Uter.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 30,302—Division B—Attendu que Mme Eva Barbara Storts a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frank L. Uter, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
27 mai—27 31 juin 5

Succession de C. G. Grappstedorf.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,932.—Divison E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Grappstedorf, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
27mai 27 31—5 juin

CHARTE.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

ETAT DE LA LOUISIANE, — PAROISSE D'ORLEANS.

Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT SU que ce huitième jour de mai en l'an de grace mil huit-cent quatre-vingt dix, et de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, le cent quatorzième, devant moi, JOSEPH DENEY TAYLOR, notaire en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en la présence des témoins ci-nommés et soussignés, personnellement ont comparu les personnes dont les noms sont ci-attachés, et ont déclaré que, se prévalant des droits et privilèges octroyés et conférés dans les statuts de l'Etat de la Louisiane, ils ont contracté et se sont engagés et par les présentes contractent et s'engagent mutuellement et ceux qu'ils représentent leurs successeurs, à former et constituer une corporation et corps politique en droit, dans le but et conformément aux articles, et stipulations et règlements qui suivent :

ARTICLE I.

Cette corporation sera connue sous le nom de "New Orleans Brewing Association" et son domicile sera en la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane ; et le président du Conseil d'Administration, ou en son absence, le secrétaire, sera la personne à laquelle seront adressées toutes citations, ou tous documents légaux. Ladite corporation existera, aura et jouira de la succession sous son nom d'incorporation ci-dessus pour la pleine période de quatre-vingt quinze années, à partir de cette date et aura pouvoir et autorité de contracter, poursuivre et être poursuivi en son nom d'incorporation; de faire usage d'un sceau d'incorporation avec la devise qui sera ultérieurement choisie, sceau qui pourra être changé comme on le jugera convenable; d'édicter et d'établir tels règlements qui conviendront pour l'administration des affaires de la dite corporation, lesquels pourront être changés, altérés ou amendés au gré de la corporation ; de posséder, recevoir, acheter et transférer aussi bien que d'hypothéquer sous son nom d'incorporation, de la propriété—mobilière et immobilière ; et d'ériger toutes les bâtisses, toutes les machines et tous accessoires nécessaires pour mener à bien les objets et fins de la corporation.

ARTICLE II.

Les objets et fins pour lesquels est fondée cette corporation sont déclarés être d'acheter un terrain nu ou bâti, et ce dans l'Etat ou ailleurs, d'y construire, maintenir et d'ériger une ou des brasseries, ou d'acheter une brasserie ou des brasseries déjà en opération et de fabriquer du lager beer et autres liqueurs de drèche et de vendre tous les produits de cette ou ces brasseries.

ARTICLE III.

Le fonds capital de cette corporation est fixé à la somme de un million, cinq cent mille (1,500,000) dollars, divisé en en représentés par quinze mille actions de la valeur au pair de cent (100) dollars chacune qui seront payées comptant au moment même de leur souscription, ou de la façon ou aux dates que le conseil d'administration pourra bien fixer. Et dès que cinq cent mille (500,000) dollars du fonds capital de cette corporation auront été souscrits, cette charte prendra effet et les opérations actives de cette corporation commenceront.

Aucun souscripteur ne sera jamais tenu responsable des contrats ou des erreurs de cette corporation pour une somme plus élevée que le reliquat non payé qui pourra être dû sur les actions auxquelles il aura souscrites. Pas plus qu'aucune simple informalité dans l'organisation n'aura pour effet d'invalider cet acte d'incorporation ou d'exposer aucun souscripteur à aucune obligation au delà de la somme du reliquat dû s'il y en a sur leurs souscriptions.

ARTICLE IV.

Tous les pouvoirs de cette corporation seront exercés et toutes ses affaires conduites par un conseil d'administration qui sera composé de sept actionnaires, une majorité desquels formera un quorum pour expédier les affaires et chacun de ces actionnaires aura en son propre droit, au moins dix actions du fonds capital de cette corporation.

Le second mardi de mai A. D. 1892, et le second mardi de mai de chaque année suivante, une élection de sept directeurs aura lieu par ballottage au bureau de la corporation en la ville de la Nouvelle-Orléans, entre 10 heures A. M., et 2 P. M., élection dont avis au moins dix jours au préalable sera publié dans au moins un journal de la ville de la Nouvelle Orléans ; et chaque actionnaire aura le droit, à toutes les élections, soit en personne ou par procuration, à un vote pour chaque action du fonds capital qu'il pourra avoir, mais ne pourra pas voter avec les actions qui lui auront été transférées dans les dix jours qui précéderont l'élection.

La majorité des votes donnés, un vote par action sur laquelle il sera voté, sera requise pour qu'il y ait élection.

Chaque Conseil d'administration commencera son mandat le 3me mardi de mai suivant son élection; et à sa dernière réunion, élira de son sein un président et un vice président de même qu'un secrétaire, ce premier pourra être un des directeurs, et les dits autres officiers en bordonnés en employés que pourront exiger les circonstances; et le Conseil d'administration leurs fixera leurs traitements respectifs et définira leurs devoirs.

Si un quelconque des directeurs de cette corporation cesse d'être actionnaire durant son mandat, le Conseil d'administration déclarera vacante sa place, et en cas d'une vacance dans le Conseil d'Administration causée par la mort, la démission ou une autre cause, le Conseil dans les dix jours qui suivront la création de cette vacance, remplira celle-ci par le choix d'un actionnaire qualifié.

Le vice-président exercera les pouvoirs du président dans le cas ou ce dernier sera dans l'impossibilité d'agir ; et au cas de la mort, de sa démission, les devoirs du président seront remplis jusqu'à ce que le successeur soit élu ; élection qui se fera par le Conseil d'administration ainsi que la vacance dans le Conseil se sera produite par la mort ou la démission du président, conformément aux règlements

ARTICLE V.

Cet acte d'incorporation peut être changé, modifié ou altéré, ou cette corporation peut être dissoute, avec le consentement des deux tiers des actions représentées et votées à une assemblée ou à un meeting général quelconque des actionnaires de la corporation convoquée dans ce but, au moins après trente jours d'avis de ce meeting auront été donnés par une annonce dans au moins un journal quotidien publié dans la ville de la Nouvelle Orléans. Les changements qui pourront être faits relativement au fonds capital, exigeront avis précédant celui-ci et après être écrit par voie de la poste à chaque actionnaire.

ARTICLE VI.

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier conseil de Direction, elles sont munies de tous les droits et pouvoirs y appartenant et autorisées à exercer en général tels actes non prévus spécialement aux présentes pour réaliser le but et les desseins de cette corporation, savoir :

Peter Blaise, Philip W. Dielmann, Théodore Brummer, Henry Locke, John Langles, Albert P. Noll, et C. Faehnle, avec Peter Blaise comme président, Philip W. Dielmann comme vice président, et Ernest Pragst comme secrétaire, et les dits directeurs et officiers exerceront leurs fonctions respectives jusqu'au troisième mardi de mai 1892, et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus et qualifiés.

ARTICLE VII.

Chaque année fiscale se terminera le 30 avril de chaque année.

Un exposé des affaires de la Corporation sera préparé et une copie remise à chaque actionnaire qui exprimera le désir de l'avoir à chaque réunion annuelle pour l'élection de directeurs, indiquant en détail le montant des propriétés et de l'actif de la Corporation, avec leur valeur; l'exposé indiquera aussi le passif et renfermera telles autres informations qui seront nécessaires pour donner une idée exacte et précise des affaires et de la situation de la Corporation. Cet exposé sera fait sous serment par le président et le secrétaire de la Corporation.

ARTICLE VIII.

Quand cette corporation sera dissoute, soit par l'expiration de sa charte, soit pour tout autre motif, ses affaires seront liquidées conformément à la loi par trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, lesquels seront élus au scrutin à un meeting des actionnaires convoqué expressément dans ce but après trente jours d'avis inséré quotidiennement dans deux journaux publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans. Ces commissaires, une fois élus fourniront une bonne et solvable caution et resteront en fonctions jusqu'au règlement final et à la liquidation des affaires. Une pluralité de tous les suffrages reçus à cette élection suffira pour élire les dits commissaires. Dans le cas de démission ou de mort d'un des commissaires ou de plusieurs d'entre eux la vacance sera remplie de la manière déjà fixée pour l'élection des commissaires, avec cette seule exception qu'il sera donné cinq jours d'avis au lieu de trente.

ARTICLE IX.

Tout membre du Conseil de Direction de cette Corporation aura le droit de désigner un actionnaire quelconque ayant les qualités nécessaires pour le représenter comme directeur et agir à sa place aux meetings du Conseil de Direction, pendant son absence de la ville ; cette désignation sera faite par écrit et sera inscrite au procès verbal de la Corporation. Ce remplaçant, une fois désigné, exercera tous les pouvoirs et tous les privilèges du directeur absent, tant que durera l'absence de ce dernier.

Fait à mon bureau, en la ville de la Nouvelle Orléans, au jour, mois et an ci dessus mentionnés, en présence de Ernest Pragst et de Chas ou G. Rebentisch, témoins d'âge légal, résidant en cette paroisse, lesquels ont signé avec les dites parties et moi, notaire, après avoir lu le tout.

Original signé :

PETER BLAISE,	PH. W. DIELMANN,
H. LOCKE	J. LANGLES.
THEO. BRUMMER,	ALBERT P. NOLL,
GEO. FAEHNLE,	ERNEST PRAGST
	C. G. REBENTISCH.

J. D. TAYLOR, Notaire Public.

Je, soussigné, conservateur des hypothèques, pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par les présentes que l'acte d'incorporation ci-dessus de "THE NEW ORLEANS BREWING ASSOCIATION," a été ce jour dûment enregistré en mon bureau, dans le livre 395, page 528.

Nouvelle-Orléans, 8 mai 1890.

[SCEAU] Signé : GEO GUINAULT, Conservateur des Hypothèques.

Je, Joseph Dewey Taylor, notaire, en la paroisse d'Orléans certifie par les présentes que l'acte ci-dessus est une copie vraie et exacte de l'original de l'acte d'incorporation de la "NEW ORLEANS BREWING ASSOCIATION," ainsi que le certificat du conservateur des hypothèques pour la paroisse d'Orléans, qui y est attaché et enregistré dans mes archives de notaire.

Nouvelle-Orléans, 8 mai 1890.

(Signé) J. D. TAYLOR, Notaire.

11 mai—11 19 26—4 10 juin

THE NEW-ORLEANS BEE,
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms :

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, $1.